Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Désormais non-réclamées et Mercredi, Port en sus	

PUBLICITÉ :

	la Ligne.
Annonces	0,50
Réclames	0,75
Faits-divers	1,00
Locale	2,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

M. Sarrien dit qu'il avait présenté un second amendement, complétant celui de M. Berry, pour donner aux Conseils généraux et municipaux la faculté de dégrever avec l'excédent leurs contribuables. Cet amendement est accepté par la Commisson et le Ministre des Finances.

L'orateur prie la Chambre de l'adopter.

M. Caillaux dit que le texte de cet amendement a été examiné avec soin. Il permet à toutes les assemblées locales de ne pas réserver pour leur budget un excédent inattendu et d'en faire bénéficier les contribuables.

M. Plichon voudrait savoir si les principaux fictifs serviront de base pour une année ou pour les années suivantes.

M. Berteaux dit qu'il y a des départements où les centimes désartementaux et communaux ont été réduits. Les nouveaux centimes ont été calculés sur un principal réel.

En créant un principal fictif pour 1903 ne va-t-on pas jeter un trouble.

M. Caillaux. — C'est facultatif !

M. Berteaux remercie le ministre.

M. Caillaux dit que c'est sur le second point signalé par M. Plichon qu'il trouve un inconvénient ; il demande à la Chambre sur ce point de rétablir le texte primitif. La disposition qu'on propose est en tous cas inapplicable pour l'année en cours. Si on veut l'établir pour les années suivantes, il faut réserver les questions sur les contributions directes de 1903.

M. Plichon estime qu'il faudrait disjoindre l'article 2 de l'amendement de M. Sarrien qui propose de créer un principal fictif en matière de contribution mobilière pour le calcul des centimes départementaux et communaux.

M. Emile Rey demande qu'on permette à l'avenir de calculer les centimes départementaux et communaux sur des principaux réels.

L'article 1er de l'amendement Sarrien est adopté.

M. Caillaux demande la disjonction du paragraphe 2 de l'article 2 de cet amendement.

Le paragraphe 1er est adopté ; le paragraphe 2 est disjoint ; l'amendement Rey est repoussé.

Les divers autres articles de l'amendement Sarrien sont adoptés.

L'article 2 de la loi des finances est voté.

L'article 6, taxe des cigares de luxe, est réservé.

Les articles 7 et 8 sont votés, ainsi qu'un amendement de **M. Brunet** sur les rhums et genièvres.

L'article 9 est adopté, ainsi qu'un amendement de **M. Plichon** sur la licence des brasseries.

Les articles 10 et 11 sont disjoints.

La séance est levée à 6 h. 40 ; séance ce matin, 9 h.

LE SÉNAT

M. Monestier exprime la crainte que la loi ainsi limitée ne rende pas les services qu'on était en droit d'en attendre.

Après quelques observations de **M. Peytral**, l'article additionnel modifié est adopté.

Au moment où le Président met aux voix l'ensemble, **M. Lelièvre** demande le retrait de l'urgence.

Cette loi est trop importante pour qu'elle ne soit pas soumise à une deuxième délibération.

Malgré l'opposition de **M. Raynal**, le retrait de l'urgence est voté par 186 voix contre 86.

L'ensemble est voté à la demande du ministre du commerce.

Le Sénat fixe à jeudi la deuxième délibération.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

ÉCHOS POLITIQUES

Le crédit agricole

M. l'abbé Lemire vient de soumettre à la Chambre son rapport sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 21 mars 1899 relative à l'institution des Caisses régionales de Crédit agricole mutuel.

Ce rapport conclut à l'adoption d'un projet de loi tendant à compléter la loi du 31 mars 1899 comme suit :

Les caisses régionales de crédit agricole mutuel sont tenues d'exiger des sociétés locales adhérentes, le dépôt de leur bilan, de l'état détaillé de leurs créances actives et passives et des pièces justifiant l'emploi agricole des capitaux prêtés.

Ce dépôt sera fait chaque année au siège de la Caisse régionale.

Le refus d'effectuer ce dépôt entraînerait l'exclusion de la Société locale et l'exigibilité immédiate des créances de la Caisse régionale contre elle.

LES SCANDALES ADMINISTRATIFS DE LYON

Lyon. — A la reprise de l'audience, à 2 h., a commencé l'audition des experts qui ont vérifié les travaux de l'Hôtel de police.

MM. Riotton et Chabannes, architectes, ont été successivement entendus ; M. Girard a vivement contesté leurs affirmations.

On a entendu également le Docteur Guilleton, ancien maire de Lyon et divers autres témoins.

La suite des débats a été renvoyée à aujourd'hui.

NAUFRAGE

Cherbourg. — Les autorités maritimes ont été informées télégraphiquement que le sloop *Victorine* du port de Cherbourg s'est jeté au plein de l'îlot de Herm près de Guernesey.

On ignore ce que sont devenus les six hommes d'équipage.

GRAND INCENDIE

Bucharest. — Un très grand incendie s'est déclaré dans un réservoir contenant 7,000 hectolitres de pétrole.

On compte jusqu'à présent 13 victimes, les dégâts sont très importants.

LA SITUATION EN TURQUIE

Constantinople. — Les ambassadeurs de France, d'Italie, d'Angleterre et de Russie ont remis à la Porte une note collective protestant contre les nombreuses difficultés qu'on crée aux sujets Crétois dans les affaires de passe-ports et de justice.

La situation en Mandchourie empire. Les dernières nouvelles signalent de nombreuses arrestations près de Monastir. L'ambassadeur russe doit protester à nouveau.

La population d'Erzeroum demande à émigrer en Russie pour échapper aux persécutions des Turcs et des Kurdes.

Le secrétaire de l'ambassade austro-hongroise a été attaqué près de Constantinople par des soldats turcs.

EN CHINE

Un télégramme de Hong-Kong annonce que la situation est grave dans l'intérieur du Kouang-Si. Les pirates se seraient emparés de Ping-Tcheou et auraient massacré plusieurs centaines de Chinois.

PETIT CALENDRIER

Samedi 8. — **Saint Jean de Dieu**, confesseur. — Ador. : Lille (Filles de la Charité, rue de la Barre), ador. noct.

Soleil : lever 6 h. 32, coucher 5 h. 51. — Lune : lever 5 h. 20 m., coucher 4 h. 19 m.

Dimanche 9. — **IVe du Carême.** — **Lætare.** — Ador. : Douai Sainte-Union (Saint-Joseph), Annœux.

Soleil : lever 6 h. 30, coucher 5 h. 53. — Lune : lever 5 h. 48 m., coucher 5 h. 30 m.

PAS UN CENTIME AU BUDGET !

Le tribunal d'Albertville, par un jugement dont il sera fait appel, a prononcé l'amende contre les Supérieur et professeurs d'une école secondaire libre, et la fermeture de cette école.

Nos lecteurs ont vu dans notre numéro d'hier le sommaire de ce jugement qui prétend appliquer la loi contre les Congrégations religieuses.

Cette école procure l'enseignement littéraire et scientifique à des enfants pauvres, ne touche pas un centime aux caisses de l'Etat et elle vit.

Comparez-la aux lycées et collèges officiels.

Ceux-ci sont peuplés d'enfants riches ou tout au moins de condition aisée. On y trouve aussi des boursiers, mais le budget se charge d'indemniser les établissements de tous les frais qui résultent de la présence de ces élèves, appartenant, pour le plus grand nombre, à des familles de fonctionnaires.

Malgré tous ces éléments de prospérité matérielle, l'Etat est obligé de combler chaque année un trou plus ou moins énorme dans la caisse de ces lycées et collèges.

Empruntons quelques détails au chapitre 59e du budget de l'Instruction publique.

Subvention pour insuffisance de recettes des externats des lycées, 6.259.000 francs. Subvention pour insuffisance de recettes des internats des lycées, 1.647.800 francs.

Complément de traitement des fonctionnaires des lycées, 4.107.000 francs.

Remises universitaires aux enfants des fonctionnaires des lycées, 388.560 fr. : soit au total, 13.659.860 francs.

Les lycées de filles, qui n'existent que dans 36 départements et où les élèves sont généralement rares, coûtent au budget 1.685.564 fr. 79 : naturellement aucun ne fait ses frais.

On sait à quelles critiques trop souvent justifiées donne lieu l'internat des lycées : le résultat financier est également déplorable, puisque, sur 12.210.656 francs de dépenses, les familles ne contribuent que pour 8.477.703 fr.

Veut-on se faire une idée de la charge que la plupart des lycées imposent au budget ? Voici quelques chiffres :

Le lycée Saint-Louis à Paris, demande à l'Etat 321.573 francs ; le lycée de Bordeaux, 201.572 francs ; celui de Lyon, 257,870 francs ; celui de Marseille, 208.058 francs ; celui de Montpellier, 196.601 francs ; celui de Nantes, 193.744 francs ; celui de Versailles, 269.394 francs, etc.

Nous n'avons pas sous la main les sommes que coûtent les établissements officiels du département du Nord, mais nous savons que leur situation n'est guère différente !

Et c'est en présence de ces chiffres éloquents et avec un budget qui vaut à notre ministre des Finances le sobriquet hélas ! justifié de « *Déficit* », que l'on met en branle les tribunaux pour prononcer la fermeture d'établissements qui ne coûtent pas un centime aux caisses de l'Etat !

Est-il possible d'être plus insensé ?

V. H.

AUX CATHOLIQUES

Un bon moyen d'aider notre journal sans qu'il ne vous en coûte un sou, c'est de demander à votre notaire ou avoué lorsqu'il y a lieu, de faire paraître dans *La Croix du Nord*, vos annonces légales, telle que : Fusions, Sociétés, Purges, Ventes, etc.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Propos d'un Roubaisien

Vous savez qu'on a installé au bureau central de la poste, rue Nain, un nouveau matériel qui, paraît-il — le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes l'affirme — va accélérer « considérablement » l'établissement des communications.

A ce sujet M. Bopdelongue, le directeur de l'exploitation électrique des postes et télégraphes vient d'adresser au Président de la Chambre de commerce de Roubaix, une lettre qui est à encadrer. La voici, du reste, dans sa teneur :

Paris, le 30 janvier 1902.

Monsieur le Président
de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Monsieur le Président,

Comme suite à mes correspondances antérieures, relatives à la réinstallation du poste central téléphonique de Roubaix, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de prescrire la mise en service du tableau commutateur multiple.

Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte, l'utilisation du nouveau matériel accélérera considérablement l'établissement des communications.

Je profite de la circonstance pour appeler tout particulièrement votre attention sur ce point, que tous les avantages qu'on peut attendre d'un commutateur multiple ne seront obtenus qu'autant que les manœuvres effectuées par les abonnés seront en parfaite concordance avec celles des téléphonistes.

Il est donc essentiel que les abonnés procèdent, dans chaque cas, comme il est indiqué aux premières pages de l'annuaire mis à leur disposition, notamment qu'ils veulent bien ne pas attendre que le bureau central réponde à leurs appels par la sonnerie, mais au contraire, aussitôt l'appel effectué, décrocher les récepteurs et les porter aux oreilles, désigner le correspondant avec lequel ils désirent être mis en communication par le numéro qui figure à l'annuaire, ne pas répondre par la sonnerie aux appels du bureau central, mais décrocher immédiatement les récepteurs, les porter aux oreilles et dire « j'écoute », enfin après toute communication, raccrocher les récepteurs et donner le signal de fin de conversation.

Agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, le directeur de l'Exploitation Electrique,

BOPDELONGUE.

M. Bopdelongue prend les Roubaisiens pour des *bleus !*

Ce n'est pas aux « abonnés » qu'il faut recommander d'opérer des « manœuvres » en « concordance » avec les téléphonistes. C'est l'inverse, M. Bopdelongue !

Ils auront beau « décrocher les récepteurs et les porter aux oreilles » et dire « j'écoute », si ce sont les téléphonistes qui ne « manœuvrent » pas en « concordance » et qui mettent un zèle tempéré à donner la communication toujours désirée le plus vite possible par les abonnés.

Il y a au moins trois fils entre Roubaix et Lille. Or, il n'y a pas huit jours, ayant le n° 4, nous avons attendu trois quarts d'heure pour avoir de Roubaix une communication avec Lille. Et encore nous a-t-il fallu l'intervention puissante du Receveur !

Aussi, en lisant la prose funambulesque de M. Bopdelongue, les abonnés de Roubaix, diront : oui, j'écoute !

LE HUTIN

La Discorde socialiste

A l'ordre du jour du *Parti ouvrier roubaisien* protestant contre la « mouchardise » du *Travailleur* et le rôle « hypocrite » de la minorité collectiviste du Conseil à propos de M. François, les « jeunes gens pressés » répondent par la plume du « secrétaire ». Voici le morceau découpé dans le *Travailleur :*

Le demi-quarteron de déserteurs du Parti ouvrier Français qui constituent le Parti ouvrier Roubaisien, furieux de n'être pas suivis dans leur œuvre de division de la classe ouvrière, se livrent contre *Le Travailleur* et contre la minorité socialiste du Conseil municipal à des insultes qui seraient odieuses si elles n'étaient aussi bêtes.

Nous tenons à les prévenir, une fois pour toutes que, sans nous occuper d'eux, nous continuerons, au Conseil municipal autant qu'ailleurs, à défendre les travailleurs contre tous les exploiteurs et leurs complices.

Nos efforts tendront toujours à organiser la classe ouvrière, à essayer de prendre et d'arracher pour elle à la bourgeoisie toutes les réformes, en attendant son émancipation définitive.

Et pour ceux qui, consciemment ou inconsciemment trahissent, pour ceux à qui leurs rancunes personnelles font faire le jeu des Motte et autres capitalistes, nous déclarons n'avoir que dédain et mépris.

Pour la minorité socialiste du Conseil Municipal.

Le Secrétaire,
Henri WATREMEZ.

Comme on voit, la conversation est intéressante entre le « demi quarteron de déserteurs du P. O. F. » et les « jeunes gens pressés » du Conseil.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 3 mars 1902

(SUITE)

Notice relative aux produits de l'agriculture française. — Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture adressée aux préfets et relative à l'établissement de notices destinées à faire connaître à l'étranger les produits de l'agriculture française. Le Ministre désire que les Chambres de Commerce fournissent les renseignements nécessaires à l'élaboration de ces notices.

La Chambre de Commerce de Roubaix se trouvant peu qualifiée pour fournir des renseignements de cette nature, exprime tout son regret de ne pouvoir répondre à l'invitation qui lui est faite.

Timbre des écrits commerciaux. — Il est donné lecture d'une circulaire de M. le Ministre du Commerce, répondant aux doléances de certaines Chambres de Commerce. Il s'agit de quelques décisions rendues dernièrement par les Tribunaux en matière de timbre, qui ont reconnu le timbre de dimension exigible sur certains écrits commerciaux en forme de lettres-missives à raison du seul fait de leur réduction et indépendamment de tout usage en justice.

Le Ministre rappelle que, de la Commission des textes, des articles 11 et 30 de la loi de Brumaire, il résulte que les écrits rédigés en vue de faire titre et auxquels peuvent être attribués la valeur et les effets d'actes instrumentaires, sont passibles du droit de timbre, dès le moment de leur création, tandis que les écrits ne présentant pas ce caractère, ne deviennent passibles du timbre que lors de leur production en justice.

Régime des sels destinés à l'agriculture et à l'industrie. — Communication est faite d'une circulaire du Ministre des Finances sur l'importation des sels destinés à l'agriculture et à l'industrie. Nous avons déjà donné le sens de cette circulaire.

Régime des pétroles. — La Chambre de commerce de Roubaix est avisée que le régime des pétroles en France serait sur le point d'être modifié dans des conditions absolument désastreuses pour les intérêts français.

Elle verrait avec satisfaction que la Commission des Douanes fut saisie de cette question et émet un vœu dans ce sens.

Droits sur les alcools. — Tarif différentiel. — La Chambre des députés a été saisie dernièrement d'un projet de loi tendant à une réduction des droits sur les alcools de fruits et à une augmentation équivalente des droits sur les alcools industriels.

Ce projet, s'il était adopté, constituerait une véritable iniquité à l'égard de l'agriculture, de la distillerie et du commerce des boissons de la région du Nord. Il porterait, en outre, atteinte au principe d'égalité qui doit servir de base à l'établissement de tout impôt.

La Chambre de Commerce de Roubaix demande au Gouvernement commé au Parlement de rejeter le projet dont il s'agit, de même que toute proposition similaire.

Exposition universelle de Saint-Louis en 1903. — La Chambre de Commerce de Roubaix a reçu communication du règlement et de la classification de l'Exposition universelle qui doit avoir lieu en 1903 à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) et à laquelle le Gouvernement français a accepté officiellement de participer.

Ces documents seront tenus à la disposition des industriels qu'ils sont susceptibles d'intéresser.

Encyclopédie universelle des industries tinctoriales. — La Chambre ne croit pas pouvoir, pour des raisons budgétaires, souscrire pour un exemplaire de l'« Encyclopédie universelle des industries tinctoriales publiée sous la direction de M. Jules Garçon.

Représentations. — Saint-Pétersbourg. — M. A. Lafont, négociant en nouveautés, Grande Morskaïa, 58, à Saint-Pétersbourg, en ce moment à Foix (Ariège), 14, rue des Marchands, demande à entrer en rapports avec une maison de Roubaix pour la représentation de ses articles en Russie. Ecrit et parle couramment le russe. Est assuré d'un certain chiffre d'affaires. Offre des références de premier ordre. Peut venir à Roubaix pour s'entendre.

Alger. — Le Syndicat commercial algérien, qui est installé au Palais Consulaire à Alger, se met à la disposition des maisons françaises qui désireraient installer des représentants en Algérie et qui auraient besoin de renseignements à cet effet.

Exportation. — La Chambre syndicale des représentants de commerce et de fabriques, 10, rue de Lancry, à Paris, se met à la disposition des maisons de commerce de Roubaix pour leur procurer des agents sérieux et leur donner tous les renseignements concernant l'écoulement de leurs articles tant à Paris qu'à l'exportation.

La Chambre décide que ces diverses communications seront tenues à la disposition des intéressés au Bureau de son Secrétariat à la Bourse où il pourra en être pris connaissance en même temps que des renseignements qui les accompagnent.

Le Président,
Georges MOTTE

Conseil Municipal

La prochaine réunion. — Les demandes d'autorisation des Congrégations.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le mardi 11 mars, à 8 heures 1/2, à la Mairie.

Parmi les questions à l'ordre du jour figurent les demandes d'autorisations prévues par la loi du 1er juillet 1901, sur lesquelles le Conseil municipal est appelé à donner son avis.

Ces demandes sont produites par :

1° La Congrégation des Franciscaines ; 2° La Congrégation des Dominicaines ; 3° La Communauté des Clarisses ; 4° La Congrégation des sœurs dites « de Bon Secours » ; 5° La Congrégation de la Sainte Famille de N.-D. de la Délivrande ; 6° La Congrégation des petites servantes de Marie-Immaculée ; 7° La Congrégation du Divin Rédempteur ; 8° La Congrégation des sœurs de la Sainte-Union ; 9° La Congrégation des filles de l'Enfant-Jésus ; 10° La Congrégation de la Sagesse.

Paroisse St-Jean-Baptiste. — Une grande mission va commencer dans la paroisse St-Jean-Baptiste, dimanche prochain. Elle sera prêchée par plusieurs Pères Rédemptoristes.

Nous ferons connaître le programme des différentes cérémonies auxquelles elles donnera lieu en temps opportun.

La clôture coïncidera avec la fête de Pâques.

Dotation de la Jeunesse de France. — Le Comité de Roubaix avait invité les comités des sections environnantes à une réunion afin d'étudier l'ordre du jour de la reunion du 14 courant. S'étaient fait représenter la 151ère de Wattrelos : 1544, Croix : 1614, Blanc-Seau ; les 38 vœux qui doivent être soumis à un vote par question ont été examinés ; de plus une liste de candidatures à appuyer dans les 4 sections a été adoptée.

Les autres sections de l'arrondissement recevront procès verbal de la réunion.

Les modifications aux statuts ont été longuement étudiées et une décision prise pour la réunion du 16 mars, à la suite d'un rapport de M. le docteur Faidherbe.

Les comités ont pris l'engagement de faire un pressant appel auprès de leurs sections pour obtenir un grand nombre de présences le jour de l'assemblée générale, qui aura cette année une importance capitale.

Société symphonique Nadaud. — Une répétition aura lieu le samedi 8 courant, à huit heures du soir, au local de la Société.

Présence indispensable pour l'étude de nouveaux morceaux de musique.

Un syndicat des marchands de légumes est en formation à l'estaminet Martinage, rue des Fleurs. Une réunion préparatoire a eu lieu, jeudi soir. 150 marchands de légumes environ étaient présents. Lecture a été donnée des statuts provisoires par M. Montignies, marchand, rue du Vieil-Abreuvoir. L'assemblée a voté des félicitations à M. René Blauwart, conseiller municipal et membre du comité de l'« Union Commerciale », qui avait promis tout son concours au nouveau syndicat.

Une nouvelle réunion aura lieu le dimanche 16 mars. Une liste d'adhésions est déposée chez M. Martinage.

Nomination d'un surveillant à la Halle centrale. — M. Jean Delattre, préposé d'octroi, est nommé surveillant à la Halle centrale en remplacement de M. Kimpe, nommé récemment sous-inspecteur des denrées alimentaires.

La grève qui s'était produite, il y a quelques jours, à la filature de la Société anonyme, rue du Curoir, est terminée. Cinq rattacheurs et trois bacleurs ont repris leur livret ; les dix autres grévistes ont été remerciés, et, par décision du conseil d'administration, la salle a été fermée où tous travaillaient.

Les accidents de travail. — Un apprêteur, Adolphe Leblanc, 60 ans, demeurant rue de Menin, travaillant chez MM. Motte-Bossut fils, rue de Tourcoing, blessé au pied gauche, 15 jours de repos.

— Un bacleur, Jules Michiels, 18 ans, demeurant à Herseaux, travaillant à la filature de M. Etienne Motte, rue d'Alger, blessé au poignet droit, 8 jours de repos.

— Un ajusteur, Léon David, 19 ans, demeurant rue Voltaire, cour Messieen, travaillant chez MM. Delattre et Paulus, rue de Tourcoing, blessé à la main droite, 8 jours de repos.

— Un rattacheur, Charles Herwyn, 46 ans, rue Rollin, travaillant chez M. Albert Masurel, rue Jacquard, blessé au poignet gauche, 8 jours de repos.

— Chez MM. Grulois frères, rue du Pile, une ouvrière, Elisa Haimail, 37 ans, boulevard de Beaurepaire, 278, blessée à la main droite, trois semaines de repos.

— Au même établissement, une ouvrière, Sidonie Dubreuque, 18 ans, rue Delezenne, blessée au poignet gauche, 15 jours de repos.

Un vol rue de Beaumont. — Dans l'après-midi de jeudi, un vol a été commis chez M. Flahaut, demeurant rue de Beaumont, cour Delcroix, 8. Divers vêtements et une montre en argent ont été dérobés. Une enquête est ouverte.

Enterrement du 8 mars 1902. — Mme Henri Dekoker, née Caroline Boerjau, 8 h. 1/2, Saint-Joseph.

Pommade Dépurator contre Dartres, Boutons, etc. — *Voir aux annonces.*

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

1e Section-Ouest. — Bureau de la rue du Bois. — Samedi 8 courant, à 8 h. 1/2 du soir, Estaminet E. Couthier, *Au Chinois*, place Verte : Réunion du Comité de section. Questions diverses — Présence indispensable.

5e Section Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Samedi 8 courant, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. Leclercq, estaminet *St Jean-Baptiste*, rue Jean-Goujon : Réunion des adhérents. — Distribution de secours aux adhérents nécessiteux.

6e Section Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 8 courant, à 8 h. 1/2 du soir, Estaminet M. Louis Marcotte, 86, boulevard de Belfort. Réunion du Comité de section ; Presence indispensable.

Etat-civil de Roubaix

du 7 mars 1902

Dragées et Bottes pour **BAPTÊMES**

THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pe la Gare, **LILLE**

Naissances. — Steenhaut Solange, rue des Trente, 35. — Milleville Elise, rue de Condé, cour Vroman, 3. — Debrée Arsène, rue des Parvenus, 81. — Veuweyenberg Julien, 1, rue Turgot. — Dillies Fernand, rue de l'Alma, 135. — Michiels Elodie, Grande-Rue, 223.

Décès. — Vermeirsch Sidonie, 3 mois, rue Chateaubriand, 52. — Seghers Augustine, 68 ans, ménagère, rue Nabuchodonosor, 82. — Debaets Léon, 1 jour, rue de l'Ommelet, 131. — Dessauvages Estelle, 27 ans, bobineuse, rue de la Perche, impasse, du Midi, 10.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un porteur de charbons, Eugène Leclercq, 44 ans, demeurant rue des Fleurs, travaillant à Roubaix, pour le compte de l'*Union*, rue des Longues-Haies, blessé au genou, 10 jours de repos.

— Un fileur, Stanislas Debastelaere, 19 ans, demeurant rue de Beaumetz, 34, travaillant à Roubaix, chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, blessé à la cuisse, 8 jours de repos.

CROIX

CROIX-SAINT-PIERRE. — Nous sommes heureux d'annoncer aux amateurs de lectures saines et instructives que la *Bibliothèque pour tous*, créée il y a quelques années par la Conférence de Saint-Vincent de Paul, met à leur disposition une collection très intéressante de livres qu'elle vient de recevoir de Paris.

Le prêt en étant entièrement gratuit, il suffira aux lecteurs de se présenter 14, contour Saint-Pierre, tous les dimanches, de 8 h. 1/2 à 9 h. 3/4.

WASQUEHAL

Découverte d'un noyé. — *Il n'y a pas de crime.* — Vendredi après midi, MM. Delalé, juge d'instruction, Nopveu, substitut, Hardy, greffier, et le docteur Castiaux, se sont rendus à Wasquehal, afin d'ouvrir une enquête relative à la découverte du cadavre de M. Auguste Mathon.

On sait que dans la commune avaient circulé des bruits de crime.

Le cadavre était encore à la morgue. Il a été transporté dans une maison voisine, où M. Castiaux a fait l'autopsie.

De son examen il résulte que les blessures que le noyé portait à la tête semblent provenir de coups de gaffe. Il n'y a donc pas de crime.

Quant aux 450 francs disparus, il est probable qu'ils seront tombés de la poche quand M. Mathon fit sa chute dans le canal.

Le corps du défunt a été transporté à son domicile su Triez. Les funérailles auront lieu probablement lundi à 8 heures.

Dans la soirée, un individu qui loge chez M. Mathon, s'étant permis des propos inconvenants visant la police, a été enfermé à la prison de Wasquehal.

Accident de travail. — Un bacleur, Ferdinand Delvoye, 15 ans, demeurant près du Pont-de-Croix, travaillant à Roubaix, chez MM. Lefebvre et Bastin, boulevard d'Armentières, blessé au pied gauche, 20 jours de repos.

HEM

Accident de travail. — Dans la teinturerie de M. Mulston, à la Citadelle, le nommé Dassonville, Fernand, 14 ans, ouvrier teinturier, demeurant à Sailly, s'est blessé en soulevant une pièce de tissus et est atteint de pointe de hernie gauche. Le docteur Coubronne ne répond pas des suites possibles de l'accident.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 65, Rue des Urseulines

Pages d'Histoire locale

4 pluviose an IV (24 janvier 1796). — Une commission composée de quatre membres est nommée pour faire le recensement des bestiaux et des terres ensemencées ou non.

Tel maître, tel valet

Il y a si longtemps que M. Dron promet des alouettes rôties à ses électeurs, qu'ils devraient tous vivre comme de petits Millerand, si le député de Tourcoing avait tenu parole. Mais... les alouettes volent en chantant dans les plaines de Neuville et de Mouvaux et les gueux de chez nous, boivent de l'eau.

Le maître a des valets dignes de lui. Il y a huit jours, l'*Avenir* promettait de livrer à la publicité les noms des Dames françaises, contre lesquelles il jetait feux et flammes de colère.

Nous lui avons demandé, à plusieurs reprises, de s'exécuter et d'imprimer cette liste de la légion d'honneur des Dames françaises de Tourcoing, mais, il fait comme son patron... il ne tient pas sa parole.

LES JAUNES
devant l'Administration Municipale

Le *Petit Jaune* fait, dans son numéro d'hier, vendredi, le récit d'une entrevue qui eut lieu, à l'Hôtel de Ville, le 14 février dernier, entre MM. Dron, maire, Lecomte, Flament et Salembien, adjoints et MM. Duquenne, Lotte et Dumez, présidents des Fédérations de syndicats indépendants de Tourcoing.

Nous le reproduisons ci-après :

« Après quelques paroles échangées, le Président de l'Union Fédérale de l'Issage déclare à M. le Maire qu'il vient au nom des syndicats unis dans les Unions Fédérales, présenter au premier magistrat de la Ville le rapport élaboré par les syndicats indépendants sur les conséquences de l'application de la loi de dix heures et demie. Il le prie, comme député, de vouloir bien appuyer ce rapport à la Chambre.

La Caisse de Retraites

M. le maire déclare avoir lu attentivement le rapport qu'il a reçu précédemment des Syndicats indépendants concernant la caisse de retraites. Il y a dans ce rapport des observations très justes ; *il compte s'en servir* quand la loi viendra à la Chambre.

La loi de 10 h. 1/2

Pour ce qui concerne le nouveau rapport qu'on vient lui présenter, M. le Maire s'étonne de voir protester contre une loi existante.

Le Président de Filature répond qu'après l'expérience faite de la réduction de douze à onze heures cette protestation a pour but d'essayer de retenir dans le pays l'industrie et par conséquent le travail des ouvriers.

M. le Maire croit qu'on exagère la situation, que les patrons gagnent évidemment moins qu'autrefois mais qu'il est quand même d'avis qu'ils doivent appliquer la loi.

Les ouvriers n'ont qu'à résister

Le président de la filature fait observer que la diminution des heures de travail amènera une diminution de salaire et que l'ouvrier, qui ne gagne déjà pas trop pour vivre sera réduit à la misère.

M. le Maire répond que pour cela les ouvriers n'ont qu'à *résister* et qu'ils obtiendront satisfaction.

Le président du triage et peignage dit que l'application de la loi de 11 heures lui a porté un préjudice annuel de 300 fr.

M. le Maire. — Mais comment établissez-vous ce chiffre ?

Le Président du Triage et Peignage. — Je gagne 0 fr. 50 par heure ; lorsque la loi de 11 heures a été appliquée, je n'ai pas pour cela reçu 0 fr. 55. De sorte que j'ai travaillé sur l'année 300 heures en moins, soit 150 fr. J'ait trois enfants qui travaillent et j'estime que chacun m'a rapporté 50 fr. de moins dans l'année, ce qui fait bien 300 fr. qui ne me sont plus rentrés. Sans compter que cet argent m'est absolument nécessaire attendu que derrière les trois qui travaillent il y en a encore huit qui ne sont pas encore en âge de travailler.

M. le Maire. — Les patrons peuvent se contenter de plus petits bénéfices et donner plus aux ouvriers, vous avez une force avec laquelle vous pouvez imposer une augmentation.

Ce qui constitue le prix de vente

Le Président de la filature répond : Quand un épicier veut établir son prix de vente, il ajoute ses frais généraux à son prix d'achat. Si ces frais généraux sont trop élevés le prix de vente est trop cher et il conserve sa marchandise. De même si on augmente les frais généraux de l'industrie, son prix de vente deviendra plus élevé que celui des concurrents étrangers ; il ne vendra plus rien, où il ira s'établir de l'autre côté de la frontière. Dans l'un comme dans l'autre cas c'est le travail qui manquera pour nos ouvriers.

(A suivre.)

Cours d'instruction militaire. — On nous informe que c'est le 16 mars que commencera réellement à fonctionner le Cours d'instruction militaire organisé par l'*Union Tourquennoise*, en son local, rue Verte, 71.

Les conscrits de la classe 1901 sont prévenus qu'ils peuvent encore se faire inscrire dimanche 9 mars, de 10 heures à midi, dernier délai.

Les accidents de travail. — Arthur Brelle, 24 ans, homme de peine, rue d'Austerlitz, s'est fait un lumbago en portant une balle de coton. Soins du docteur Bernard ; repos de 7 jours.

— Fernande Delathauver, 15 ans, bacleuse, rue du Tilleul, a eu la jambe gauche comprimée entre le chariot et le butoir d'un métier à filer. Soins du docteur Debuchy ; repos de 10 jours.

Ivresse et outrages. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, le nommé Placide Parigaux, 41 ans, tisserand, demeurant rue de Lille, cour Réquillart, a été arrêté pour ivresse et outrages aux agents.

Les arrivages aux halles de vendredi. — Huîtres, 1.000 ; marée, 800 k. ; pommes de terre, 1.500 k. ; beurre, 17 k. ; harengs, 200 k. ; laitues, 400 paniers ; salades, 6 paniers.

Les épaves. — Un cache-nez en laine noire et grise a été trouvé, rue de la Paix, par Mlle Clémence Faveur, qui l'a déposé au poste de police.

— Vendredi, M. Henri Vroment, cabaretier, rue du Beau-Laurier, a trouvé, place Victor Hassebroucq, un réticule noir contenant un mouchoir et un essuie-mains. Il a porté sa trouvaille au poste de police.

L'agent de police Leclercq a déposé au poste une chevalière en or, qu'il a trouvée vendredi, sur la Grande-Place.

Note Vilmorin. — Nous engageons vivement nos lecteurs désirant se munir de bonnes graines, à demander le superbe catalogue de la maison *Vilmorin*, 4, quai de la Mégisserie, à Paris. *Pour le recevoir p. se recommander de notre journal*

Etat-Civil de Tourcoing

du 7 mars 1902

Naissances. — Toulemonde Marguerite, rue de Renaix, 68. — Leignel Gaston, rue Alexandrie, 58. — Desurmont Louisa, rue Blanche-Porte. — Lecouttère Jean, rue des Piats. — Jollivet Gabrielle, rue de la Vigne, 54. — Vandekerkove Julia, rue des Champs, 82.

Décès. — Leman Charlotte, 45 ans, rue d'Anvers, 50.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 7 mars.

MOIS	COTE précédte	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	—	—	—
2 Février	—	—	—
3 Mars	4 45	4 45	4 45
4 Avril	4 45	4 45	4 42 1/2
5 Mai	4 45	4 45	—
6 Juin	4 47 1/2	4 47 1/2	4 45
7 Juillet	4 45	4 45	4 45
8 Août	4 45	4 45	—
9 Septembre	4 47 1/2	4 47 1/2	4 47 1/2
10 Octobre	4 47 1/2	4 47 1/2	—
11 Novembre	4 47 1/2	4 47 1/2	—
12 Décembre	—	—	—

Ventes..... 35.000 k.

MATIN. — 5.000 k. à 4,45 septembre.

Total : 5.000 k.

SOIR. — 5.000 k. à 4,25 mars. — 5.000 k. à 4,42 1/2 avril. — 10.000 k. à 4,45 juin. — 5.000 k. à 4,45 juillet. — 5.000 k. à 4,45 septembre.

Total : 10.000 k.

A PROPOS DES MINEURS

Les délégués du congrès d'Alais sont revenus sur leur décision première et se sont prononcés contre la grève générale immédiate.

Cette éventualité grosse de conséquences pour l'ordre public avait donné lieu à des mesures militaires en diverses garnisons du 1er corps d'armée, à Dunkerque, à Arras, à Béthune et à Saint-Omer. Des préparatifs de départ furent faits dans la soirée de jeudi.

Contrairement aux bruits qui ont couru, les troupes de Lille n'ont nullement été consignées.

Les précautions prises étaient les mêmes que lors du dernier mouvement ouvrier ; on se rappelle qu'alors aucun des corps de troupe de Lille ne quitta son casernement et que toutes les troupes transportées dans le Nord et dans le Pas-de-Calais provenaient de garnisons éloignées.

Les officiers furent priés de surveiller l'équipement de leurs hommes, mais ceux-ci vaquèrent à leurs occupations journalières.

A la gendarmerie, un détachement, composé d'un maréchal-des-logis, d'un brigadier et de 8 gendarmes à cheval, avait reçu l'ordre de se préparer au départ, mais sans savoir nullement dans quelle direction, le cas échéant, ils auraient été envoyés.

LILLE

##